

## Infirmiers en soins généraux et spécialisés : ISG, IBODE, Puéricultrices

### Informations sur le concours

Publié le :	27-05-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	5
Date du concours :	07-07-2025
A propos du poste :	

Infirmiers - retour études promotionnelles

### Informations sur l'établissement

Nom :	CHU BREST
Ville :	29200 Brest
Site Web :	<a href="https://www.chu-brest.fr/fr">https://www.chu-brest.fr/fr</a>

### Pour candidater

Date limite de candidature :	06-07-2025
Conditions de candidature :	

Peuvent candidater au concours les candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique (diplôme français d'État d'infirmier ou titre de formation listé dans l'article L. 4311-3 en ce qui concerne les ressortissants européens, diplôme d'État d'infirmier de secteur psychiatrique), soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique.

Pièces à fournir :

Les dossiers de candidatures sont composés :

- D'une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- D'un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi;

- Des titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents;
- D'une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne;
- D'une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (pour les candidats ayant moins de 25 ans à la date de clôture des inscriptions au concours).

Mail pour l'envoi des candidatures :

marion.julien@chu-brest.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

CHU BREST

DRH - cellule concours

2 avenue foch

29200 BREST